

## Dans l'intimité spartiate de Jérôme Kerviel

PLACÉ sous la garde discrète d'une équipe spécialisée des Renseignements généraux depuis sa remise en liberté, lundi soir, Jérôme Kerviel ne semble pas avoir regagné l'appartement qu'il occupe dans un petit immeuble de briques, au milieu d'une rue commerçante de Neuilly. À en croire des témoignages concordants, le trader n'y faisait, ces derniers mois, que d'assez rares passages. Vendredi, au moment de perquisitionner le deux-pièces niché sous les toits, les enquêteurs de la brigade financière ont d'ailleurs dû requérir l'assistance d'un voisin. Selon ce témoin privilégié, c'est vers 18 h 30 que quatre policiers ont pénétré dans l'appartement d'environ 50 m<sup>2</sup> composé d'une chambre, d'un salon et doté d'un ameublement « *plutôt sommaire* ». Sur une table placée aux abords de l'impressionnant écran plat qui trône dans la pièce principale, ils ont notamment trouvé deux téléphones portables, un livre de réglementation bancaire, un numéro de la revue *Investir* intitulé « *Comment s'enrichir en 2008* », une canette entamée, une boîte de cigares Monte-Cristo et un exemplaire du Coran comprenant une version arabe et sa traduction en français. « *Non loin*, raconte le voisin, *se trouvait aussi une demande de naturalisation en vue d'un mariage*. » Derrière une trappe au plafond, enfin, les enquêteurs ont découvert des papiers personnels ainsi que des bulletins de paie et divers documents comptables. En revanche, ils n'ont mis la main sur aucun ordinateur ni matériel informatique.

Le trader, à qui la police a conseillé de se mettre temporairement « *au vert* » pour fuir

la pression médiatique, est depuis lundi soir soumis à un contrôle judiciaire. Prié de remettre son passeport, il a interdiction de quitter le territoire mais aussi d'entrer en contact avec le personnel de la Société générale - à l'exception des employés de son agence locale - et d'exercer une activité liée aux marchés financiers. Saisie avant-hier soir par le parquet général de Paris, qui avait requis le placement en détention provisoire de Jérôme Kerviel, la chambre de l'instruction devrait se réunir sous quinzaine pour réexaminer cette décision. En attendant, le jeune financier s'est réfugié dans un lieu connu de sa mère, son frère et ses avocats pour tenter d'y trouver un peu de répit après une semaine particulièrement éprouvante. « *Ces derniers temps*, relève un haut responsable policier, *Kerviel avait une vie perturbée par le décès prématuré de son père. La liaison avec une petite amie s'était mal terminée. Sa fragilité psychologique, connue de ses collègues, aurait d'ailleurs dû conduire sa hiérarchie à le surveiller davantage et à ne pas lui confier des responsabilités financières pour des montants trop élevés. L'enquête devra d'ailleurs approfondir ce point car ses avocats ne manqueront pas de le soulever*. » Avocat de la Société générale, Me Jean Veil relève pour sa part que c'est la banque qui « *a été victime de quelqu'un qui lui a menti, qui a triché, qui a présenté des faux pour mettre à mal son fonds de commerce dans un but qui est un but purement lucratif, puisque c'était pour obtenir des bonus* ».

N.C